



# **TCHAD :**

**ANALYSE DE LA SITUATION DU TCHAD PAR  
DES PARTIS POLITIQUES, DES  
MOUVEMENTS POLITICO-MILITAIRES, DE LA  
SOCIETE CIVILE, DE LA DIASPORA ET DES  
PERSONNALITES RESSOURCES**

**OBJECTIFS EXPRIMES PAR L'ENSEMBLE DES  
PARTICIPANTS LORS DE LA SEANCE  
PLENIERE DU 23 OCTOBRE**

**GENEVE LE 24 OCTOBRE 2019**

# **ANALYSE DE LA SITUATION**

## **I. ENTRAVES A LA CONSOLIDATION DE LA DEMOCRATIE**

En trente (30) ans d'exercice du pouvoir, les autorités actuelles de notre pays, qui avaient souscrit du bout des lèvres au principe d'instaurer la démocratie, se sont plutôt attelées à en saper tous le fondement pendant tout le long de leur règne.

Plusieurs actes l'attestent.

### **1.1. Des violations répétées de la Constitution**

La séparation des pouvoirs, un principe sacro-saint sur lequel repose toute démocratie moderne et fondement essentiel d'un état de droit a été la première victime des manœuvres du pouvoir tendant à éliminer tout contre-pouvoir et fausser tout le jeu démocratique : dans les faits, le Président de la République à la faveur de plusieurs manœuvres juridiques s'est octroyé des pouvoirs qui lui assurent un règne sans partage : actuellement, il est le vrai détenteur de tous les trois pouvoirs ; Exécutif, Législatif et Judiciaire. Peu de temps avant les premières élections générales, en Avril 1996, un dispositif de fraudes électorales futures avait été mis en place ; la Commission électorale indépendante (CENI) qui était paritaire au départ a vu ses membres basculer entièrement dans le camp du pouvoir après des manœuvres obscures et l'octroi de certaines largesses de la part du président. C'est ainsi que les résultats des fraudes massives organisées par la CENI sont validés par un conseil constitutionnel dont les membres nommés par décret présidentiel sont acquis à la cause des candidats du pouvoir.

### **1.2. Des menaces sur le pluralisme politique**

En rejetant résolument la dictature et le monopartisme à la Conférence Nationale Souveraine en 1993, les cadres représentant le peuple tchadien ont opté de façon irréversible pour une démocratie pluraliste. Cette option consignée dans la Constitution du 31 mars 1996, se trouve aujourd'hui dangereusement remise en cause.

Les partis politiques dont le nombre a été multiplié à dessein (plus de 200) sont fragilisés par l'instauration d'un mécanisme de division assorti de menaces et des intimidations au point où ils sont devenus l'ombre d'eux-mêmes. Ces partis politiques ne sont actuellement présents à l'Assemblée nationale que de façon symbolique, propre à légitimer la toute-puissance du parti MPS avec son écrasante majorité automatique ; pour un parti d'opposition, avoir un ou deux députés passe nécessairement par des négociations avec le parti au pouvoir. A présent, la vie

politique est tellement dominée par le parti au pouvoir qu'elle s'apparente à celle d'une société à parti unique.

### **1.3. Des rapports entre le Parlement et le Gouvernement**

La Constitution du 31 mars 1996 a fait de l'Assemblée Nationale la haute incarnation du pouvoir populaire et l'enceinte par excellence de la représentation nationale. Elle a le pouvoir de voter des lois et de contrôler l'action du Gouvernement. En d'autres termes, dans un régime politique normal, l'Assemblée Nationale est le temple de l'exercice de la démocratie.

Au Tchad, les députés du parti au pouvoir sont redevables de l'Exécutif parce qu'ils sont « élus » avec la bénédiction d'une CENI aux ordres du président de la République. Celui-ci possède une main mise sur l'Assemblée nationale de telle sorte que l'institution parlementaire est perçue au sein de l'opinion nationale, comme une simple caisse de résonance du Gouvernement dont les projets de lois soumis au vote passent comme lettre à la poste. On ne peut donc plus parler d'une indépendance du législatif au Tchad.

### **1.4. Du climat entre les acteurs politiques au pouvoir et les acteurs sociaux**

Les associations de la Société civile et les syndicats les plus engagés sont considérés comme des partis politiques radicaux ; ils sont soumis à des harcèlements des divisions, des tentatives d'achat des consciences des intimidations et des menaces perpétuelles proférées ouvertement par le pouvoir.

La société civile engagée est donc perçue par les autorités comme une opposition réelle et sa marge de manœuvre a été considérablement réduite par la signature de l'ordonnance n°23/PR 2018 du 30 juillet 2018 portant sur la réforme du régime des associations et des partis politiques au Tchad.

C'est ainsi que des organisations de défense des droits de l'homme et des syndicats sont créés de toutes pièces par le gouvernement afin d'inhiber toutes les actions de la vraie société civile.

### **1.5. De la liberté de presse et de la liberté syndicale**

Depuis l'avènement de ladite démocratie, une laborieuse politique de muselage de la presse libre a été très tôt mise en place. La plus menaçante institution qui est le danger principal contre la liberté de la presse au Tchad est la HAMA (Haute Autorité des Médias et de l'Audio-visuel) censée aider à la promotion de la liberté de la presse. Cette institution du fait que la majorité de ses membres sont désignés par le Président est érigé en tribunal d'inquisition contre les médias indépendants (arrestations arbitraires fermetures des organes de presses, interdictions de publications et de diffusion, intimidations).

Jamais, la liberté de presse n'a été aussi menacées. Longtemps admirés pour sa contribution au renforcement de la démocratie et

**classée dans le peloton de tête africaine, les médias indépendants tchadiens peinent aujourd'hui à préserver ces acquis.**

**Les ingérences et les injonctions répétées du pouvoir dans ce secteur se caractérisent par la restauration de la censure sur les médias de service public, et par la mise au pas de la plupart des organes privés à l'aide de contrats de non publication d'informations critiques. La monopolisation de la presse par le pouvoir actuel est une dérive inacceptable, qui ne laisse aucun espace d'expression libre à d'autres forces politiques et courants d'opinion. La coupure fréquente d'accès à Internet, les violations de la liberté d'expression, d'accès à l'information et la vie privée ; le blocage systématique de l'internet et réseaux sociaux. Plus grave encore, est le recours à une panoplie de mesures de représailles pour museler la presse : acharnement fiscal, censure, interdiction d'antenne, interdiction de rédaction ou de couverture, interpellations, intimidations et autres menaces.**

**Sur le plan de la jouissance de la liberté syndicale, la situation n'est guère plus reluisante. Les libertés syndicales sont menacées sinon bafouées. Ainsi, en lieu et place d'un dialogue social franc avec les syndicats, le Gouvernement oppose le mépris, la force, la fuite en avant, le pourrissement, les effets d'annonce. L'infiltration des mouvements syndicaux par des éléments dissidents créés par le pouvoir « SYNDICATS JAUNES », est la nouvelle porte de sortie adoptée par le pouvoir face aux revendications sociales.**

## **1.6. De l'application intégrale des lois sur la décentralisation**

**Les lois de décentralisation voulus par la CNS ont été adoptées et publiées en 2000. Leur seule application a été l'organisation du scrutin communal de janvier 2012 avec 31 communes en province et 11 communes dans la capitale. Le système est bloqué aux autres niveaux départemental, régional et rural. Et contre toute attente, la 4ème république a ramené la décentralisation à deux niveaux provincial et communal- Dès lors, la décentralisation comme palliatif à l'État fédéral décidée par la CNS est réduite à sa plus simple expression.**

**Le territoire du Tchad est actuellement géré directement par le pouvoir central à travers des gouverneurs et des préfets.**

**Les résolutions des lois sur la décentralisation voulue par la Conférence nationale, n'ont pas été respectées. Contrairement aux dispositions des lois relatives à la décentralisation et celles contenues dans la loi des finances votée par l'Assemblée Nationale, le Gouvernement confisque les ressources destinées aux communes, s'emploie à exécuter des travaux et à opérer des dépenses en lieu et place des Maires. Il en va ainsi pour la construction des salles de classe, l'entretien des infrastructures**

**sanitaires d'arrondissement, l'aménagement des rues, la gestion de l'eau potable, les contrats de concession, etc.**

**Ces handicaps à la mise en œuvre des programmes de développement communaux doivent être courageusement enrayés. La substitution de compétence à laquelle se livre le Gouvernement et certains caciques du MPS, en faisant parader ses membres dans les localités à des fins électoralistes, est une grave entorse à l'esprit et à la lettre des lois sur la décentralisation.**

### **I.7. Du Statut de l'opposition**

**L'opposition dans une démocratie est une nécessité vitale. Au Tchad, cette évidence démocratique ne semble malheureusement pas être admise par tous, encore moins par les autorités gouvernementales et les membres du parti au pouvoir le MPS.**

**En effet, pour mieux consolider la démocratie et surtout asseoir dans notre pays des mœurs politiques de qualité, l'Assemblée Nationale a voté la loi portant statut de l'Opposition, loi reconnue conforme à la Constitution par la Chambre Constitutionnelle de la cour suprême et promulguée. Et, depuis sa promulgation le 14 Octobre 2006, cette loi n'a pas fait l'objet d'un décret d'application, ce qui équivaut à lui refuser de produire effet.**

**Malgré les nombreux rappels et interpellations, le Gouvernement continue à faire la sourde oreille sur la question et n'a manifesté aucun empressement susceptible de favoriser l'existence d'une vraie opposition démocratique.**

### **I.8. Des menaces sur l'unité nationale, la cohésion sociale et la laïcité de l'Etat**

**Depuis l'indépendance de notre pays, l'unité nationale et la cohésion sociale auraient dû être toujours au cœur des préoccupations des régimes politiques. Ces valeurs cardinales longtemps préservées sont aujourd'hui directement menacées par le système actuel qui favorise le repli identitaire, le régionalisme et le népotisme.**

**Cette tendance à la désintégration se trouve malheureusement renforcée par le non-respect de la laïcité de l'Etat. La question du bilinguisme telle que pratiqué aujourd'hui est une entrave grave à la construction nationale et à la cohésion sociale.**

**L'Etat tchadien est laïc ! Cette prescription constitutionnelle souffre aujourd'hui de l'immixtion intempestive et de plus en plus flagrante des religieux dans les affaires de l'Etat, au travers d'individus et de groupes proches des milieux religieux ainsi que des nouvelles formes de l'Islam importées. Le cas le plus flagrant est l'institutionnalisation arbitraire du serment confessionnel.**

**Le silence complice et le soutien implicite de certains leaders religieux constitue une approbation aux agissements de la dictature.**

**Les agissements des institutions financières internationales constituent un facteur de maintien de la dictature et de l'appauvrissement des populations tchadiennes.**

**Ces agissements ne peuvent que porter à terme, un coup sérieux à la coexistence pacifique entre cultes et religions et par conséquent à la cohésion nationale et le vivre ensemble.**

**L'armée qui devait être une armée républicaine, se trouve être une armée clanique au service du Président. Elle constitue un outil répressif contre la population et les forces vives de la Nation.**

## **II. GOUVERNANCE ET ASSAINISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES**

**Au Tchad, les recettes pétrolières sont massivement détournées par le chef de l'Etat et son clan et ce qui reste, loin de servir à soulager les souffrances des populations tchadiennes sont utilisées pour l'achat d'armes de guerre.**

**Les régies de recettes nationales comme les douanes, les impôts, les domaines et le Trésor sont dirigées par les membres de la famille du président qui continuent à détourner impunément ces recettes. Les membres de la famille qui n'ont aucune formation occupent les postes qualifiés et remplacent le personnel compétent.**

**A la faveur de la privatisation prônée par les bailleurs de fonds, le pouvoir a procédé tout simplement à la distribution des entreprises publiques sans contrepartie (SOTEC, SNER, HUILERIE, ...) et bénéficient de ce fait d'exonérations illégales d'impôts allant jusqu'à 15 ans (SNER).**

**Depuis 2010, aucun budget annuel de l'Etat n'a été véritablement exécutés ; celui-ci une fois voté par l'Assemblée et promulgué par le Président est rapidement bloqué : les engagements des dépenses sont suspendus après quelques semaines. Ce qui paralyse les activités de l'administration publique, les ministres n'ayant même pas du papier pour travailler. Pendant ce temps des dépenses sans ordonnancement sont effectuées par la Présidence qui vient chercher directement l'argent au Trésor. Les crédits non utilisés par les ministères servent en fin d'année à régulariser les montants des prélèvements d'argent effectués par la présidence.**

**Les marchés publics de plusieurs milliards de CFA sont octroyés par gré à gré par le Président de la République à des entreprises proches du pouvoir en violation flagrante du code des marchés publics.**

### **2.1. De la lutte contre la corruption et l'impunité**

**Dans ce domaine, il convient de noter que vouloir lutter contre la corruption et l'impunité, est un programme admirable auquel aucun tchadien responsable ne peut raisonnablement s'opposer.**

**Mais à y regarder de près, il est aisé de s'apercevoir du caractère plutôt incantatoire de la lutte que le Gouvernement de Idriss Deby mène contre la corruption et l'impunité. En l'occurrence, celle-ci relève plus delà diversion que d'un engagement réel susceptible d'être suivi d'actions concrètes, dépouillées de tout folklore populiste.**

**N'en va-t-il pas ainsi des audits dépêchés dans de nombreuses administrations particulièrement celle de l'hémicycle épinglant par la même occasion la présidence du parlement et dans les entreprises publiques, notamment à la Mairie de N'Djamena, culpabilisant le maire titulaire ? Le peuple tchadien ne doit-il retenir que les tapages médiatiques et autres marches opportunistes ne sont que de la poudre aux yeux.**

**Ce qui est visible aujourd'hui en tout cas, c'est la loi de deux poids deux mesures contre la corruption et l'impunité que pratique le Président et son Gouvernement-même. La lutte contre la corruption est un élément important pour le développement de notre pays dans lequel doit se manifester la rupture par rapport aux pratiques opaques antérieures.**

## **2.2. De la violation des principes et règles des finances publiques**

**Le Ministère des Finances devait en principe rendre publics le montant des recettes générées par la douane, les impôts et l'utilisation qui en est faite. En communiquant sur le sujet, comme il devait le faire, le Gouvernement viserait à mettre un terme aux rumeurs sur l'existence de comptes occultes soustraits à tout contrôle budgétaire et violant de fait les règles élémentaires de gestion des fonds publics en République du Tchad.**

**Le souci de transparence proclamé par le Gouvernement est certes louable, mais les explications qui viennent en appui à cette justification ne permettent pas de clarifier les conditions, modalités et procédures de perception et d'utilisation de la totalité des ressources escomptées. A cet égard, les dépenses effectuées sur la part logée dans des comptes spéciaux, ne sont pas soumises, comme dans un Etat de droit, à l'autorisation préalable de la représentation nationale. Pire encore, l'utilisation discriminatoires et partisans de ces ressources par le chef du Gouvernement, notamment dans l'opération d'allocation de dons à la Fondation Grand-Cœur, à des généraux de l'armée et à des particuliers, violent le principe de la gestion des affaires publiques et de la gouvernance.**

**Au-delà du principe de l'unicité de compte, de l'universalité et de la non-affectation des recettes de l'Etat, la gestion qui est faite des fonds générés par les recettes douanières et de ressources pétrolières n'obéit à aucune règle de la Comptabilité publique.**

**Les finances tchadiennes sont considérablement fragilisées par les exonérations fiscales intempestives sur fond de corruption généralisé accordé aux entreprises nationales proches du pouvoir et les multinationales comme Bolloré et Total.**



### **2.3. De la gestion des ressources humaines**

**Au chapitre de la gestion des ressources humaines, les critères de compétence et de bonne moralité doivent constituer le leitmotiv du Gouvernement. Mais dans la pratique au Tchad, il est aisé de constater que ces critères, plutôt louables, ont été escamotés et abandonnés au profit d'autres, inavoués, qui sont loin d'être administratifs ou techniques. La nécessité d'avoir une administration performante au service du développement national se trouve ainsi fondamentalement compromise. Les nominations à des fonctions techniques s'effectuent sur la base de considérations partisans et régionalistes à un niveau jamais égalé dans notre pays. Cette politisation extrême de l'administration amoindrie son efficacité.**

**De même, dans un contexte national où la tendance devrait être à l'économie et à la rigueur, il est incompréhensible que le Gouvernement s'engage dans une politique de multiplication, à la Présidence de la République ainsi que dans les structures de l'Etat, de fonctions et postes politiques sans utilité avérée pour l'efficacité de l'action publique. Les tchadiens notent aussi avec inquiétude, l'augmentation exponentielle du train de vie de l'Etat renforcée par la création de nouvelles institutions budgétivores telles que le nombre de conseillers à la présidence (près d'une centaine), les ambassadeurs, la multiplication des Ministres et des généraux etc. Le coût excessif des nombreux voyages présidentiels, qui ne sont pas toujours opportuns et non justifiés, constitue également un autre motif de préoccupation de nos compatriotes.**

**En outre, l'utilisation des moyens de l'Etat (fonctionnaires en exercice, véhicules, dons à la Fondation Grand-cœur) à des fins partisans ne s'inscrit pas dans les bonnes intentions contenues dans la Charte adoptée par le Gouvernement.**

### **III. GESTION DES GRANDS DOSSIERS DE L'ETAT**

**Les inquiétudes enregistrées au sein de la population trouvent également leur fondement dans la manière dont les grands dossiers de l'Etat sont gérés. Le contraste entre la multiplicité des annonces et la prise de mesures qui améliorent réellement les conditions de vie des citoyens a fini par susciter des interrogations quant à la capacité du Gouvernement à bien conduire les affaires publiques. L'improvisation, la dispersion et l'instabilité des décisions sont devenues les méthodes courantes de gestion comme cela s'est manifesté à propos de la crise de la téléphonie mobile, de la privatisation de l'outil industriel de la SONASUT, de**

**SNER et des mouvements qui ont secoué les secteurs pétroliers, de minerai, de l'éducation et de la santé.**

**Le cafouillage qui a caractérisé les décisions prises dans la crise de pétrole cédé au géant GLENCORE Zougoua a fragilisé l'image de notre pays sans rapporter les ressources attendues. Après avoir usé des mesures discrétionnaires et fait l'annonce de montants de redevances alléchants, le Gouvernement s'est trouvé dans l'obligation de négocier dans les conditions les plus défavorables. Il a ainsi accordé des prêts excessifs qui font aujourd'hui le bonheur de certains beaux fils et parents du Président. Le bilan financier de cette démarche avec GLENCORE était un délit d'initié. C'était une démarche irresponsable qui n'a jamais été en faveur du réajustement du Trésor Public tchadien. Ces actions ont permis plutôt de faire le bonheur de quelques opportunistes négociateurs et autres intermédiaires qui se sont enrichis à coup de milliards pour avoir accepté dans le contrat, des conditions aliénantes pour le pays. Somme toute, la conduite improvisée de cette crise aura porté un coup à la réputation de notre pays, à notre capacité à conduire des négociations qui peuvent attirer les investisseurs étrangers et nationaux.**

**Ces derniers ont en outre été ébranlés par la manière dont a été conduit le dossier de la COTONTCHAD et SNR, des sociétés paraétatiques dont les biens de ces ont été cédés à 1 franc symbolique aux parents du président. Les villas de la société du coton ont fini par être récupérés par la grande sœur et toute la société des routes par le grand-frère. Pour redresser la COTONTCHAD, des milliards de ressources provenant du Budget National n'ont pas donné les résultats attendus. Engagés dans la précipitation, ils n'ont pas permis d'apaiser les producteurs et les autres acteurs de la filière. Il suffit de rappeler les cafouillages observés au niveau de l'achat des intrants ponctués par des tergiversations, des limogeages, des nominations à la tête de cette société par le Chef de l'Etat. Il suffit de rappeler les communiqués du Conseil des ministres sur la privatisation des usines de la SONASUT, de la COTONTCHAD, de la SNER etc.**

#### **IV. POLITIQUE SOCIALE**

**C'est ce même cafouillage qui caractérise la gestion des mouvements sociaux dans les secteurs de l'éducation et de la santé. Les promesses non tenues et les démarches inopportunes sur le terrain ont compliqué la situation. La perturbation de ces services vitaux a ainsi duré une éternité faute d'une programmation d'un dialogue franc avec les responsables syndicaux.**

**Il n'a jamais existé de véritable politique de protection sociale au Tchad ; en dépit des énormes ressources engrangées depuis 2003 dans l'exploitation du pétrole, le pays se retrouve aujourd'hui avec la majorité de sa population vivant dans l'extrême pauvreté ; les statistiques de différentes institutions internationale placent**

**toujours le Tchad en queue de peloton des pays les plus pauvres du monde ; en matière d'indice de développement humain, le Tchad est régulièrement cité parmi les trois derniers pays de la planète.**

**En matière d'éducation, les principales structures de bases font défaut. L'analphabétisme chronique est aggravé par une faiblesse de la scolarisation des filles. Le système éducatif et sanitaire restent toujours défaillants et rendent les gens vulnérables. L'accès à l'eau potable et la sécurité alimentaire ne sont pas assurés.**

**Face à cette situation, des tchadiens soucieux du devenir du pays et conscients du péril qui guette le Tchad sous la conduite de l'actuel Président ont décidé après une analyse lucide de la situation de signer une déclaration appelée « déclaration de Genève ». Ces tchadiens issus des formations politiques, politico-militaires, de la société civile, de la diaspora et des personnalités ressources évoquent la nécessité d'une alternance à la tête de l'état et rejettent la volonté du président de la République d'instaurer une présidence à vie par le biais de son dispositif militaire et de fraude électorale.**

**Nous, représentants du peuple Tchadien réunis à Genève du 23 au 24 octobre 2019 :**

**Proclamant notre ferme attachement aux Résolutions de la conférence nationale souveraine de 1993, comme socle de normalisation de la vie politique, de la stabilité institutionnelle, du développement économique et de l'essor des conditions économiques et sociales des populations tchadiennes ;**

**Conscients des graves périls qui minent la Nation tchadienne : l'insécurité généralisée, corruption, bradage des ressources naturelles, règne de l'arbitraire, injustice et impunité, clientélisme, mauvaise gouvernance, détérioration continue de la situation économique et sociale, pauvreté extrême de nos populations, inégalités, épidémies et délitement moral de la Société tchadienne ;**

**Particulièrement révoltés par les massacres récurrents perpétrés contre les populations civiles sur toute l'étendue du territoire, particulièrement à l'extrême Nord et à l'Est du pays ;**

**Profondément préoccupés par le contexte politique du pays, marqué par un processus électoral chaotique, orchestré contre la liberté et la transparence des scrutins, au mépris de la paix, de la Concorde nationale, de la stabilité du pays et de toute la sous-région ;**

**Conscients que seule l'unité des forces politiques, sociales et économiques peut garantir un changement effectif ainsi que la rupture nécessaire avec la décadence actuelle du pays,**

**Evoquant une alternance à la tête du pays et dans les Institutions de la République afin d'établir l'Etat de droit pour mettre fin à la**

**misère du peuple tchadien et réhabiliter la démocratie anéantie ;**

**Ayant constaté que les efforts accomplis par la Communauté nationale et Internationale pour aider le Tchad à exercer la démocratie pour sortir le pays de la crise et de la violence ;**

**Rappelant la présente déclaration du 24 octobre 2019 qui est un appel à la paix, à la stabilité, à la prospérité et une volonté commune, contre l'extrémisme violent axé sur la prise du pouvoir par la violence (prise de pouvoir par les armes et sa conservation par les armes) ;**

**Prenant nos responsabilités devant la Nation, l'histoire et le monde entier, avons résolu de transcender nos divergences, nos ambitions personnelles légitimes dans un esprit patriotique afin de concrétiser la volonté de changement et de restauration de l'Etat de droit exprimée par les tchadiennes et les tchadiens rassemblés ce 24 octobre 2019 ;**

**Ayant décidé ce jour, en respect de la mémoire de tous les martyrs de la liberté et de la démocratie, et au nom de l'intérêt général de la Nation, de consentir un effort dans un élan d'action commune pour vaincre les démons de la division, qui font le lit de la dictature, de la prise du pouvoir par les armes et de sa conservation par les armes, des freiner l'émigration des jeunes, qui ne trouvent aucune solution pour leur avenir et constituent une candidature à la rébellion vers les zones à risque.**

## **LISTE DES OBJECTIFS EXPRIMES LORS DE LA SEANCE PLENIERE DU 23 OCTOBRE 2019**

### **Objectifs politiques**

- **Promouvoir la stabilité politique.**
- **Installation de l'Etat de droit.**
- **Institutions fortes et indépendantes / protection des libertés**
- **Séparation des pouvoirs.**
- **Transparence des élections / Alternances politiques.**
- **Favoriser la participation des femmes et des jeunes dans les instances de décisions.**
- **Partenariats gagnants-gagnants.**
- **Dialogue entre acteurs politiques et militaires.**
- **Concertation OSC.**
- **Une armée républicaine, professionnelle et... féminisée.**
- **Transparence dans la gestion financière /lutte contre corruption.**

- **Prendre en compte les préoccupations des groupes ethniques transfrontaliers.**
- **Les respects des textes par les gouvernants.**
- **Engager un dialogue inclusif.**
- **Un vrai multipartisme.**
- **Démilitariser et dépolitiser l'administration.**
- **Etablir un Etat de droit.**
- **La formation d'une armée véritablement républicaine.**
- **Rendre l'administration saine et efficace et nommer l'homme qu'il faut la place qu'il faut.**
- **Mettre en place une plateforme politique.**
- **Restauration de la démocratie au Tchad.**
- **Créer de espaces de débats politiques et citoyens.**
- **Démilitariser les « milices pastorales ».**
- **Rétablir le dialogue entre éleveurs et agriculteurs sur les questions foncières, les routes de transhumances.**
- **Implication des leaders religieux ?**
- **Soutenir la société civile sur l'accès à un internet sécurisé et prendre des mesures de protection personnelles et organisationnelles.**

**On doit se poser la question de quel Etat ? fédéral, unitaire. Il faut laisser le choix aux populations par référendum.**

#### **Objectifs sur la justice**

- **Lutte contre l'impunité / Justice indépendante**
- **Mettre un terme à l'impunité**
- **Rétablir une justice indépendante pour mettre fin à l'intolérance en la dotant d'outils et moyens nécessaires pour rétablir la confiance entre les citoyens**

#### **Objectifs économiques**

- **Promouvoir autosuffisance alimentaire**
- **Définir soi-même les politiques économiques et sociales / résistance au FMI, se passer de l'aide internationale**
- **Gestion des ressources nationales rationnelles**
- **Gestion et effacement de la dette**
- **Prises-en compte de l'économie informelle / promotion de l'économie et des entreprises locales**
- **Promotion de l'emploi / de la formation**
- **Industrialisation**
- **Transformation des ressources sur place (coton, pétrole, etc...)**
- **Indépendance monétaire : instauration d'une monnaie tchadienne.**

#### **Objectifs de formation**

- **Donner les moyens nécessaires aux partis politiques pour sensibiliser les citoyens à la culture politique**
- **Remédier à la division politique à travers l'éducation civique**
- **Renforcer les actions de la société civile**

- **Formation des cadres nationaux**
- **Intensification des actions de sensibilisation de la société civile sur le vivre ensemble et action préventive**
- **Soutenir la société civile par des moyens adéquats**
- **Informier, éduquer sur le fonctionnement des institutions et des pratiques démocratiques**
- **Sensibiliser : mettre en place un système de communication pour la base.**
- **Les ONG, les organisations de la société civile pourraient donner des cours de droits de l'homme.**

#### **Objectifs à l'international**

- **Non-ingérence étrangère dans les affaires tchado-tchadiennes**
- **Mobiliser et interpeller la population et la communauté internationale sur la situation internationale et particulièrement la France sur sa politique au Tchad.**
- **Demander la prise en compte du travail des organisations de la société civile sur les droits humains au Tchad par les organisations internationales**
- **Mises-en garde de la communauté internationale sur le risque de génocide (ligue arabe)**
- **Créer une commission internationale sur la corruption**
- **Protéger les défenseurs des droits de l'homme et solliciter un monitoring international sur le Tchad**

#### **Divers**

- **Refaire une conférence nationale 2**